 42 (2004-2005) — Nº 6

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2004-2005

15 DÉCEMBRE 2004

PROJET DE DÉCRET-PROGRAMME

PORTANT DIVERSES MESURES CONCERNANT LES FONDS BUDGÉTAIRES, LE FONDS ECUREUIL DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET LE DÉSENDETTEMENT, LES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES, LES HAUTES ÉCOLES, LES INTERNATS, LES CENTRES PSYCHO-MÉDICO-SOCIAUX, LES BÂTIMENTS SCOLAIRES, L'ENSEIGNEMENT ET LE STATUT DES MEMBRES DU PERSONNEL ADMINISTRATIF, DU PERSONNEL DE MAÎTRISE, GENS DE MÉTIER ET DE SERVICE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ORGANISÉ PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE(1)

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN SÉANCE

(1)Voir Doc. nº42 (2004-2005) nº1 à 5.

TABLE DES MATIÈRES

1 Amendement n° 1 déposé par Mme Bertieaux, MM. Kubla et Boucher 3

1 Amendement n° 1 déposé par Mme Bertieaux, MM. Kubla et Boucher

L'article 3 du projet de décret-programme est abrogé.

Justification

Afin d'assurer l'avenir de la Communauté française, il est indispensable de maintenir son processus de désendettement et par conséquence, son décret du 19 décembre 2002 relatif au désendettement (voir exposé des motifs de ce décret).